

# Bulletin tarnais

Des techniciens et agents de rivière

Direction de l'Environnement [ 3ème trimestre 2011 – Numéro 8 ]



Ph. : Emmanuel Vignon

Le Thoré après la crue de Mars 2011

En préalable de l'édito de ce bulletin Tarnais, il convient de saluer la mémoire de notre collègue technicien **Thierry Praud** qui nous a quittés le 10 mai 2011 à l'âge de 46 ans. Il officiait avec brio et passion au Syndicat de la Vallée du Rance depuis maintenant plus de 10 ans.

édito

Alors que certains finalisent leurs programmes pluriannuels de gestion des cours d'eau, d'autres lancent tout juste leur état des lieux « masses d'eau » et constatent l'étendue et la complexité du travail à mener. Le Syndicat Mixte du bassin de l'Agoût, le Syndicat de Rivière Cérou-Vère, le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique de la Vallée du Sor et le Syndicat intercommunal de la Vallée du Dadou vaquent donc à ces nouveaux programmes dont les objectifs DCE sont la ligne

de mire. Outre l'entretien et la restauration de la végétation, les nouveaux programmes doivent intégrer des opérations de restauration hydromorphologique (quel que soit leur niveau d'ambition).

Le Syndicat Mixte de Bassin Versant du Viaur est déjà bien avancé puisque l'enquête publique et la DIG sont en passe d'être lancées. L'expérience acquise par le SMBVV permettra très certainement de guider les autres tech-

niciciens du département dans ce parcours du combattant. Par ailleurs, ces programmes sont également une aubaine pour les techniciens de rivière, puisqu'à travers la rédaction de ces nouveaux documents, ils vont pouvoir explorer et étoffer de nouvelles connaissances au travers de la réglementation « loi sur l'eau, classements L214-18, ... » ou au travers de protocoles de suivi des opérations (diagnostics piscicoles, IAM, ...)

Bonne lecture !



aumenu

- PRINCIPE DE LA MÉTHODE DE RÉVISION DES PROGRAMMES PLURIANNUELS DE GESTION DES COURS D'EAU
- CHANTIER HYDROMORPHOLOGIQUE SUR LE VIAUR
- GESTION DIFFÉRENCIÉE D'UN EMBÂCLE SUR LE TESCOU
- LES CRUES DU 15 ET 16 MARS 2011 SUR LE THORÉ
- EN BREF

## → Gestion différenciée d'un embâcle sur le Tescou

Dans le cadre des travaux de restauration du Tescou, la gestion différenciée d'un embâcle infranchissable sur le Tescou a fait l'objet d'un suivi particulier opéré par le syndicat de rivière et les Conseils généraux du Tarn et du Tarn et Garonne. Afin d'obtenir des données concrètes sur le comportement de la ligne d'eau avant et après l'opération, des levés de profils de la ligne d'eau et du fond ont été mis en œuvre. Les mesures ont été réalisées à l'aide d'un niveau de chantier fourni par les services de l'ONEMA du Tarn. Le temps imparti à cette tâche étant très limité pour ne pas pénaliser l'entreprise en charge des travaux de restauration de la végétation, les levés de profils en travers n'ont pas été possibles. Néanmoins, le tracé du profil en long a été établi sur la base du point le plus profond au niveau de chaque section d'écoulement.

### Situation avant travaux :

En amont de l'embâcle avant l'intervention, la rivière présentait un profil très monotone, où le chenal lentique constituait le principal faciès d'écoulement. La zone de remous liée au contrôle hydraulique de l'embâcle s'étendait à plus de 150 m en amont. La chute créée par la présence de l'embâcle a été estimée à environ 80 cm (Fil d'eau bleu clair sur la figure) la rendant infranchissable pour toutes les espèces piscicoles peuplant le Tescou (hormis l'anguille) et a priori pour toutes conditions hydrauliques (hautes eaux et étiage).

### • L'avantage lié à la présence de cet embâcle était double :

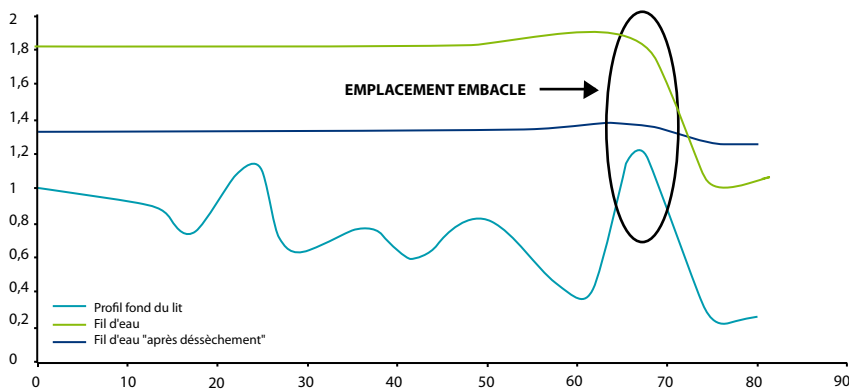
- Création d'une fosse d'affouillement à son aval immédiat générant une zone d'oxygénation intéressante pour l'ichtyofaune durant les périodes d'étiage.
- Amoncellement de branches, de troncs constituant un habitat propice aux invertébrés et aux poissons.

Néanmoins, il constituait également un obstacle à la libre-circulation des espèces ainsi qu'un obstacle à l'écoulement des eaux.

En aval de l'embâcle, la rivière retrouvait de la pente, et une alternance de radier/plats/mouille, à savoir un profil de rivière naturelle, et ce jusqu'à l'obstacle suivant.

### • Enlèvement de l'embâcle :

L'enlèvement de l'embâcle, effectué au fur et à mesure par l'entreprise SOGEO, a permis un abaissement progressif de la ligne d'eau. Au final, la levée du nouveau fil d'eau a permis d'observer une baisse de 50 cm du niveau d'eau. Des faciès un peu plus « courants » ont rapidement pu être observés, les souches au fond du Tescou permettant de diversifier les écoulements. Une chute résiduelle de 15 cm a été mesurée à la fin de l'opération, permettant ainsi d'affirmer la franchissabilité du cortège d'espèces piscicoles du Tescou en moyenne eaux. La vérification de la continuité devra désormais être effectuée à l'étiage.



Ce type d'opération ne peut être généralisé sur l'ensemble des embâcles du Tescou qui constituent souvent les seuls habitats d'un cours d'eau dont la morphologie est déjà très altérée. Néanmoins, il convient de trouver un juste milieu pour garantir une capacité d'habitats suffisante mais également l'opportunité de libre-circulation pour les espèces piscicoles



Ph. : Etienne Combes

Etat 0 avant démontage



Ph. : Etienne Combes

Etat intermédiaire



Ph. : Etienne Combes

Etat final après démontage

## → Chantier de diversification des écoulements sur le **Viaur**

En Mars 2011, le Syndicat Mixte de Bassin Versant du Viaur a organisé une journée consacrée à l'aménagement d'un tronçon du Viaur en aval du barrage de Pont de Salars. Ce tronçon chenalisé et soumis à un débit réservé a fait l'objet d'un classement en 2006 en bon état (avec risque de dégradation). L'objectif d'atteinte du

bon état écologique est fixé à 2021. Le tronçon présente un régime hydrologique très stable du fait de la présence de l'ouvrage en amont. L'absence de crues morphogènes ne permet donc pas de remodeler le lit ni de renouveler les habitats. D'un point de vue paysager, la traversée du Viaur par le pont de Salars est également très monotone.

Ce constat a conduit le technicien Pierre Durand à envisager un certain nombre d'aménagements de manière à diversifier le milieu (vitesses, hauteur d'eau), recréer de nouveaux habitats et contribuer au décolmatage du milieu afin d'atteindre des objectifs de la Directive Cadre.



Ph. : E. Lévine

Création de la banquette en RG



Ph. : E. Lévine

L'équipe en charge des travaux



Ph. : E. Lévine

Rétrécissement du lit mineur

Ce chantier qui s'étend sur plus d'un kilomètre a permis la mise en œuvre de techniques variées :

- **la pose d'épis déflecteurs** à partir de blocs et de bois (noisetier et saule) en alternance et en vis-à-vis

- **positionnement de blocs** pour diversifier les écoulements et créer de l'habitat

- **la création de banquettes d'hélophytes** en alternance ou en vis-à-vis pour contraindre les écoulements et décolmater des frayères potentielles. Ces banquettes sont élaborées sur la base d'une ceinture de fagots de noisetiers de type fascine tenus et consolidés par des piquets. Un apport extérieur de terre a été nécessaire avant la pose de géonatte pré-végétalisées pour certaines et ensemencés à la main pour d'autres avec des mini-mottes.

L'objectif de ces travaux est triple :

- **diversifier les écoulements** essentiellement par des modifications du profil en travers et en long

- **créer des habitats** pour la faune piscicole (frayères, caches juvéniles, caches sub-adultes et caches adultes, ...)

- **améliorer l'aspect paysager du Viaur** dans une traversée urbaine.

Afin de disposer d'une main d'œuvre conséquente, les syndicats de rivière du Tarn, du Tarn et Garonne et de l'Aveyron étaient conviés. Cette journée a permis aux techniciens et agents

de terrain de tester de nouvelles techniques d'aménagements du lit mineur mais aussi d'échanger.

Ce chantier « vitrine » fait le bonheur des élus locaux, convaincus par le bienfait de ces aménagements qui contribuent à redonner vie au Viaur dans ce village très touristique.

A noter qu'une étude d'habitats, des faciès d'écoulement et de dénombrement des frayères a été effectuée avant travaux en collaboration avec la fédération de pêche de l'Aveyron et que les mêmes investigations seront menées une fois les travaux terminés et après un lâcher d'eau de l'ordre de dix fois le débit réservé afin de reproduire une crue morphogène.

Ce chantier a été subventionné par l'AEAG, le CG12, le CRMP et par la commune de Pont de Salars (Coût total 2011 : 7200 € TTC de l'équipe Viaur, 4740 € TTC de pelle et blocs, 3500 € TTC de main d'œuvre des syndicats de rivière extérieurs).

A noter qu'EDF, très intéressé par ce projet souhaite reproduire ce type d'action sur d'autres cours d'eau en débit réservé dans le Tarn.

Pour plus de renseignement, contacter :

**Emmanuel VRIGNON**

Conseil général du Tarn

– Lices Georges Pompidou –

81 031 Albi Cedex 9

Tél : 05 63 48 68 54

**Pôle départemental des zones humides :** une nouvelle base de données (Access) adaptée à la typologie des zones humides du Tarn a été créée par Arnaud Vedel, stagiaire au Conseil général. Cette version plus conviviale vous sera transmise avant la fin de l'année.

Direction de l'Environnement  
Lices Georges Pompidou  
81013 ALBI CEDEX 9

**Bassin versant du Cérou et de la Vère :** l'inventaire des Zones humides des deux bassins va être effectué d'ici à fin 2012 dans le cadre des études complémentaires au contrat de rivière. Cette étude sera conduite par le bureau d'étude SCOP SAGNE.

Syndicat Mixte de Rivière  
Cérou Vère  
Plateau de la Gare  
81640 Salles sur Cérou  
cerou.ver@wanadoo.fr

**Bassin versant du Tarn :** Le syndicat poursuit ses études sur ses bassins pilotes. En parallèle, des études d'effacement d'ouvrage sur le Caussel, de suivi de la Roselière de Lagrave et d'aménagement du plan d'eau de Montans vont être lancées... A suivre dans le prochain numéro.

Syndicat Mixte de rivière Tarn  
Aiguelèze – 81600 Rivières  
Sm.riviere.tarn@orange.fr

**Bassin versant du Gijou :** la dernière tranche de travaux de restauration a été lancée. Une étude va également être lancée sur le Ruisseau « Le Ferralde » afin de déterminer des possibilités d'aménagement. Enfin, l'effacement total ou partiel d'une chaussée est à l'étude dans la commune de Vabre.

Communauté de Communes  
des Vals et Plateaux des Monts  
de Lacagne  
Place de la Mairie  
81330 Vabre

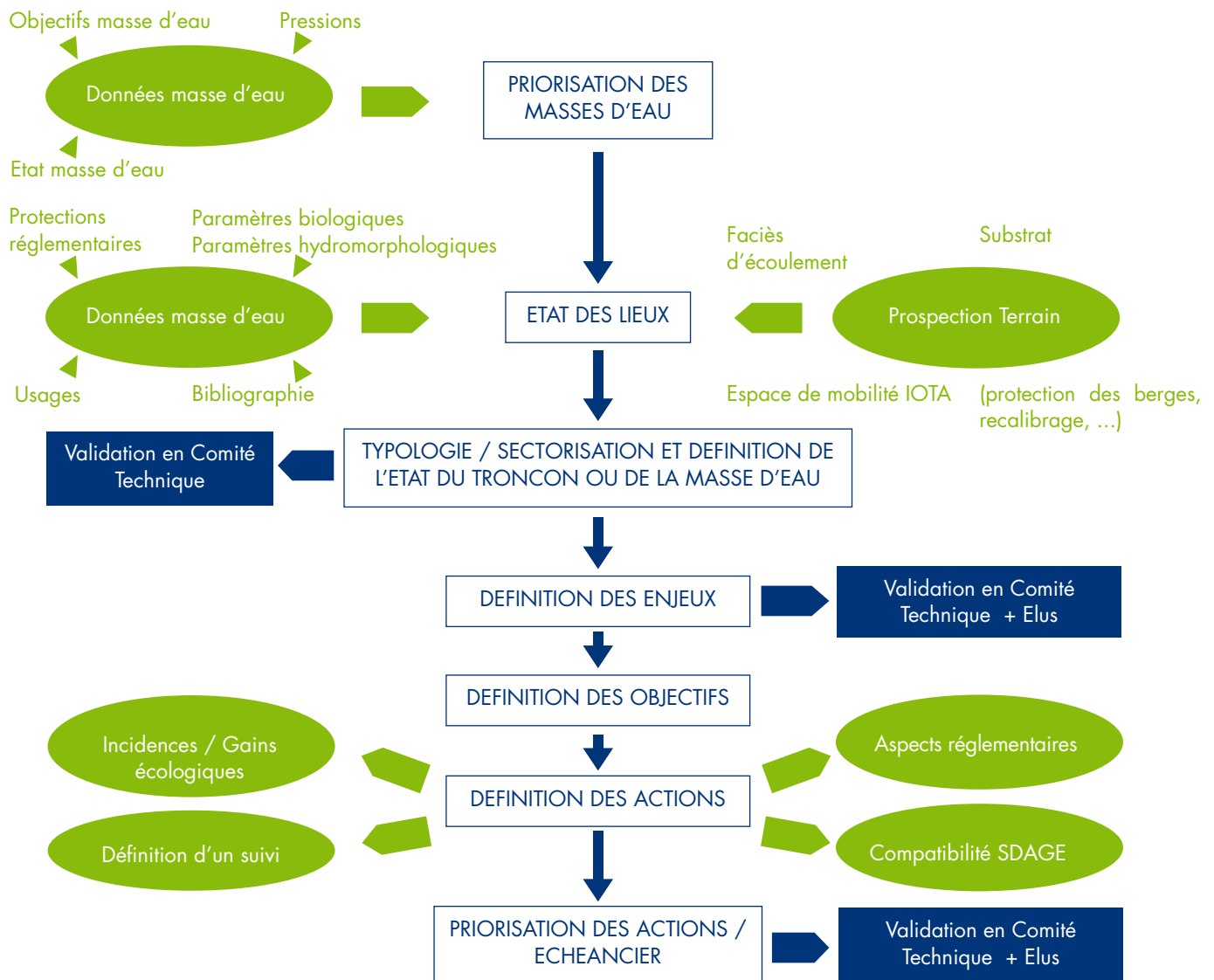
# Principe de la méthode de révision des PPG

Programme pluriannuel de gestion des cours d'eau

La CATER ainsi que l'Agence de l'eau se mobilisent pour proposer un appui technique aux techniciens de rivière dans le cadre de la révision des programmes pluriannuels de gestion des cours d'eau au travers d'une méthodologie simple et adaptée aux nouveaux enjeux. En effet, le système d'évaluation de la qualité des cours d'eau proposé jusqu'à maintenant s'avère trop chronophage face aux linéaires de rivières à traiter, peu convivial dans sa forme et pouvant être remis en question du point de vue des indicateurs pris en

compte et de leur pondération. Aussi, une méthode nouvelle basée sur la Méthode Agence de l'Eau / GEODIAG, et l'approche proposée par la Délégation de l'Agence de Toulouse (C.MARUEJOULS) a été mise en place et adaptée aux problématiques du Tarn.

Le synoptique ci-après rappelle les principales étapes de cette méthode pour mener à bien son programme pluriannuel de gestion des cours d'eau :



Pour plus de renseignement, contacter :

**Emmanuel VRIGNON**

Conseil général du Tarn

– Lices Georges Pompidou – 81 031 Albi Cedex 9

Tél : 05 63 48 68 54

**Céline MARUEJOULS**

Agence de l'Eau Adour Garonne Délégation Toulouse

46, avenue du Général de Crouette - 31100 TOULOUSE

Tél : 05 67 43 26 85